

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 7 MARS 2023

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Objet : Arrêté de délégation de signature à M. Vincent BARÇON - Directeur des Bâtiments

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-19 à L.2122-23 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.423-1, L.480-2 et suivants et R.610-1 et suivants ;

VU la délibération n°2020_05_07 du 28 mai 2020 portant les délégations de pouvoir accordées au Maire par le Conseil municipal pour la durée du mandat ;

CONSIDÉRANT que le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services et au directeur général adjoint des services administratifs, au directeur général des services techniques, ainsi qu'aux directeurs de services municipaux ;

CONSIDÉRANT que le Maire a reçu délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant et qu'il a été autorisé à subdéléguer ces compétences ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de conférer des délégations de signature pour la gestion courante du service et notamment dans les domaines relevant des marchés publics et de la comptabilité publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est accordée à :

- Vincent BARÇON - Directeur des Bâtiments

A l'effet de signer les ordres de service et les bons de commande inférieurs à 150 € TTC (cent cinquante euros), les courriers et tous les actes d'attestation de conformité, de certification du service fait et de copie conforme à l'original afférents à sa direction.

ARTICLE 2 : La signature du bénéficiaire de la délégation devra être conforme au spécimen porté à l'annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- L'intéressé.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 7 MARS 2023

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 13 MARS 2023

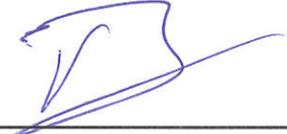
Publié ou notifié le : 13 MARS 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

à M. Vincent BARÇON

EN DATE DU 7 MARS 2023

- ANNEXE -

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Vincent BARÇON	Directeur des Bâtiments	

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2023_03_134
Objet :	Arrêté de délégation de signature à M. Vincent BARCON - Directeur des Bâtiments
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique :	005-210500617-20230313-A2023_03_134-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230313-A2023_03_134-AR-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_12301.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20230313-A2023_03_134-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	58.7 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : ANNEXE SIGNATURE - VINCENT BARCON VILLE.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20230313-A2023_03_134-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	163.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 mars 2023 à 14h30min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 mars 2023 à 14h30min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 mars 2023 à 14h30min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 mars 2023 à 14h30min33s	Reçu par le MI le 2023-03-13

